

Commission « Économie et innovation »

Rapporteurs : Séverine DUDOT, Marie-Christine LE GAL et Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Augmentation de la participation de la Région au capital de FEM »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du développement de la SAS France Energies Marines (FEM), et sa confirmation en tant qu'Institut pour la Transition Énergétique, le Conseil régional de Bretagne, déjà actionnaire, propose une augmentation de sa participation, via un rachat des parts de la société NAVAL ENERGIES à hauteur de 64 000 €, permettant ainsi d'être actionnaire à hauteur de 15,7 %, et de siéger au Conseil d'administration.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un contexte de crise environnementale et énergétique mondiale, appelant au développement à un rythme soutenu des énergies renouvelables, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de renforcer sa présence dans une filière d'avenir au niveau national, et de positionner la Bretagne comme un territoire d'expérimentation et de déploiement des énergies marines.

France Energies Marines s'inscrit comme un outil majeur pour lever les verrous liés au développement de ces technologies et le CESER partage donc l'intérêt du Conseil régional conduisant à donner plus de poids à la place qu'il occupe au sein de cet institut, suite au retrait de NAVAL ENERGIES. En effet, cette augmentation de participation permettra au Conseil régional de disposer d'un siège au Conseil d'administration de la SAS FEM, l'autorisant ainsi à jouer un rôle actif aux côtés des principaux actionnaires, de disposer de davantage d'informations sur les conditions dans lesquelles se déroule l'activité, et de maximiser les retombées pour le territoire.

En contrepartie des capitaux engagés par le Conseil régional, et considérant les attentes dans le domaine des énergies marines renouvelables, le CESER souhaite lui-même être informé régulièrement de l'évolution des activités de l'institut, notamment son impact en matière d'emplois créés sur le territoire. A ce titre, le CESER constate la forte évolution à la hausse du nombre de salariés de FEM (passant de 28 à 58 sur l'année 2021).

Le CESER se félicite que les fonds soient audités selon les critères ESG (environnement, social, gouvernance) et il est impératif que l'institut œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le CESER alerte également sur les incertitudes et la situation encore fragile de FEM. A ce titre, d'autres besoins peuvent, à terme, apparaître (notamment en matière de fonds propres). En effet, le CESER tient à souligner que la structuration de cette filière industrielle sera aussi conditionnée par la réalité des appels d'offre prévus dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Enfin, le CESER constate que, si le rapport d'expertise rendu le 25 mai dernier par le cabinet Deloitte conclut favorablement à l'augmentation de la participation du Conseil régional dans FEM, sous l'angle juridique, ce rapport attire cependant l'attention sur une adaptation des statuts et du pacte d'actionnaires à réaliser. Il importe d'éviter que cette intervention ne se voit qualifiée d'aide d'Etat, le capital étant déjà détenu pour plus de 50 % par des personnes publiques. Le CESER souhaite recevoir confirmation de la bonne fin des démarches à réaliser.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Augmentation de la participation de la Région au capital de FEM

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité